

Mairie de SAULES
25580

ARRETE PORTANT DELEGATION
D'UNE PARTIE DES FONCTIONS DE MAIRE

Le maire de la commune de SAULES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2020 ;

Vu la délibération n° 03/2020 fixant le nombre d'adjoints au maire,

Vu la délibération n° 04/2020 portant élection des adjoints au maire et constatant l'élection de Monsieur Emmanuel DELIOT en qualité de 1^{er} adjoint au maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Monsieur Emmanuel DELIOT, 1^{er} adjoint au maire,

ARRETE

ARTICLE 1er

Monsieur Emmanuel DELIOT, premier adjoint est délégué pour :

- ◆ Délégation de signature des mandats, titres de recettes, pièces justificatives des dépenses et des recettes, ainsi que tous documents d'ordre comptable et financier, en cas de Maire empêché ;
- ◆ Gestion salle polyvalente (réservations, locations, etc...)

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera inscrit aux actes de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet ainsi qu'à Monsieur le Receveur Municipal.

Fait à Saules, le 04 août 2020

Le Maire
Louis DAUDEY



Spécimen de la signature de **Monsieur Emmanuel DELIOT**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'E. DELIOT', is shown on a white background.

Vu pour légalisation de la signature de **Monsieur Emmanuel DELIOT** apposée ci-dessus

A Saules, le 5 avril 2014

Le Maire,
Louis DAUDEY

